

Interpellation de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, sur «les refus par le Maire, de communication aux membres du groupe «Une ambition pour Besançon» de documents nécessaires à l'exercice de leur mandat et refus de réponse aux questions posées»

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez trois interpellations, j'espère que les deux autres seront d'un autre niveau.

M. TOURRAIN : Ma seconde intervention porte sur la transmission des documents nécessaires à l'exercice de notre mandat. On a déjà parlé tout à l'heure de ce qui concerne l'étude sur la privatisation de l'eau. Je vous signale que nous avons demandé à plusieurs reprises de connaître le coût annuel des études qui sont entreprises. Aujourd'hui, quatre thèmes d'études nous ont été présentés. Nous voudrions savoir exactement où nous en sommes et je voudrais vous faire la proposition suivante : demandez à un cabinet spécialisé, style BRENEL et STEIN, de nous présenter le coût d'une étude sur l'organisation des services et éventuellement sur les dysfonctionnements municipaux (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez terminé ?

M. TOURRAIN : Sur cette intervention, oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis courtois, a-t-il dit de temps en temps. Je voudrais répondre à M. TOURRAIN. Vous savez au fond de vous-même Monsieur TOURRAIN que tous les renseignements vous les avez ou vous pouvez les avoir. Vous parlez des études ; or il y a à peu près un an on vous en a donné le détail et le coût, où cela en était etc. mes services viennent de me le rappeler. Donc quand vous avez besoin d'un document vous l'avez, quand vous avez besoin de renseignements vous les avez. Je crois qu'ici c'est la transparence sauf pour le cas dont on parlait tout à l'heure où effectivement vous êtes allé jusqu'à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), pour signaler qu'à Besançon le Maire ne vous a pas communiqué ses réflexions personnelles et celles de son Premier Adjoint sur une question importante. S'il faut encore que je vous communique ce dont je rêve la nuit (rires), on n'en finira pas, c'est rarement des cauchemars et vous êtes encore plus rarement à l'intérieur de ces rêves ! ...

Dont acte.